

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°043/2023 – 1.1 M.P

Objet : Etude avant projets des aménagements relatifs à l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre du projet d'extension du cimetière.

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le projet d'extension du cimetière ;

Considérant qu'il convient de faire une étude relative à l'évacuation des eaux pluviales avant projet des aménagements du cimetière ;

Vu le devis de la SARL TRAMOY – 277 Chemin des vieilles vignes – 84240 LA TOUR D'AIGUES pour un montant de 6 795 H.T soit 8 154 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : De signer le devis SARL TRAMOY – 277 Chemin des vieilles vignes – 84240 LA TOUR D'AIGUES pour un montant de 6 795 H.T soit 8 154 € TTC pour l'étude avant projets des aménagements relatifs à l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre du projet d'extension du cimetière,

St Laurent des Arbres, le 22 juin 2023.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL



PROJET DE DÉLIBÉRATION

RELEVEMENT DE LA CLASSE D'ÉVALUATION

DE LA ZONE NATURELLE SENSIBLE

DE LA COMMUNE DE ...

Le conseil municipal, réuni en séance publique, a délibéré sur le projet de classement en zone naturelle sensible de la commune de ...

ARTICLE 1 - OBJET

Le conseil municipal approuve le projet de classement en zone naturelle sensible de la commune de ...

Le conseil municipal a également approuvé le projet de modification du règlement de la zone naturelle sensible de la commune de ...

ARTICLE 2 - DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal a également approuvé le projet de classement en zone naturelle sensible de la commune de ...

Le conseil municipal a également approuvé le projet de classement en zone naturelle sensible de la commune de ...

ARTICLE 3

Le conseil municipal a également approuvé le projet de classement en zone naturelle sensible de la commune de ...

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES



Le maire
M. ...